

Action n°10	Réaliser des guides et fiches techniques à destination de publics variés
Axe de travail	Formation et sensibilisation
Objectif	Diffuser et valoriser les bonnes pratiques visant à préserver les pollinisateurs sauvages en différents contextes (agricole, forestier, urbain et naturel)
Échelle de l'action	Nationale et régionale
Calendrier	2016-2020
Contexte	Il y a un besoin de transfert de connaissances sur les pollinisateurs sauvages vers le monde agricole et sylvicole, celui de l'aménagement et de la gestion des territoires (paysagistes, industriels, collectivités), celui des écologues spécialisés dans la gestion des espaces et vers le grand public.
Description	<p><b>A.</b> Réaliser un document de communication (nord de la France, sud et montagnes) à destination des agriculteurs, s'inspirant du Livret de l'agriculteur wallon. Ce document proposera des solutions vertueuses pour limiter l'échardonnage</p> <p><b>B.</b> Déclinaison et extension du Guide pratique à l'attention des sylviculteurs de Lorraine à tous les CRPF de France</p> <p><b>C.</b> Réaliser un guide des bonnes pratiques à l'attention des collectivités. Ce document proposera des solutions vertueuses pour limiter l'échardonnage</p> <p><b>D.</b> Réaliser un guide technique pour les gestionnaires d'autoroutes et routes (services de l'État, des Départements et concessionnaires)</p> <p><b>E.</b> Réaliser un guide technique pour les carrières (tous types de matériaux ; depuis l'ouverture jusqu'au quitus)</p> <p><b>F.</b> Réaliser des guides ou fiches techniques synthétisant les bonnes pratiques pour les gestionnaires d'espaces naturels. Ce document proposera des solutions vertueuses pour limiter l'échardonnage</p> <p><b>G.</b> Réaliser un guide d'actions concrètes à mettre en œuvre pour préserver/développer des populations d'insectes pollinisateurs sauvages, à l'attention des adhérents et engagés à la SNB</p> <p><b>H.</b> Réaliser un guide des bonnes pratiques à l'usage du citoyen (initiatives individuelles)</p> <p><b>I.</b> Réaliser un guide de communication (éléments de langage) à l'usage des promoteurs du PNA afin d'accéder le plus aisément possible à une écoute attentive des partenaires potentiels.</p>
Action(s) associée(s)	4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 16, 19, 20 Urbanbees, PNA en faveur des plantes messicoles, PDDA
Indicateurs de résultats	Publication des trois documents de communication à destination des agriculteurs Publication du guide technique à destination des agriculteurs sur l'échardonnage Publication des guides pratiques à destination des sylviculteurs Publication du guide des bonnes pratiques à l'attention des collectivités Publication du guide technique pour les gestionnaires d'autoroutes et routes Publication du guide technique pour les carrières Publication des guides ou fiches techniques pour les gestionnaires d'espaces naturels Publication du guide à l'attention des adhérents et engagés à la SNB Publication du guide des bonnes pratiques à l'usage du citoyen Réalisation du guide de communication (éléments de langage) à l'usage des promoteurs du PNA Nombre de guides pratiques à l'attention des sylviculteurs publiés Nombre de guides et fiches techniques publiés
Évaluation financière	Non évalué
Pilote de l'action	A : APCA et instituts techniques du MAAF / MEDDE / Opie B : CNPF/CRPF C : MEDDE D : MEDDE, CEREMA E : UNICEM/UNPG F : ATEN, OA, Opie G : MEDDE H : Opie I : MEDDE / Opie
Partenaires potentiels	Associations naturalistes, Instituts techniques du MAAF, MEDDE, INRA, Régions, Départements, concessionnaires routiers, instituts techniques, Université de Mons, OA, Opie, FCBN, réseau REVER, Solagro, Fédérations de chasse

**Mesure phare : Diffuser et valoriser les bonnes pratiques visant à préserver les insectes pollinisateurs auprès du grand public**

Chaque Français peut participer au plan national d'action France Terre de pollinisateurs pour la préservation des abeilles sauvages et des autres insectes pollinisateurs. Chacun est concerné par la mise en œuvre d'actions simples en faveur des pollinisateurs. Cela nécessite des démarches de sensibilisation et de formation auprès des organisations spécialisées, des collectivités territoriales et des gestionnaires d'espaces naturels. De telles démarches doivent aussi être engagées auprès d'un public plus large, en particulier des jardiniers amateurs qui peuvent installer un nichoir à insectes et laisser se développer une parcelle de jachère fleurie, de pelouse ou de prairie, fauchée seulement une fois par an. L'impact positif de ces actions citoyennes a été démontré dans le cadre du programme de recherche (Urbanbees) pour favoriser les abeilles sauvages et la nature en ville, co-financé par le ministère de l'écologie, qui vient de se terminer et qui s'est déroulé de 2010 à mars 2015.

**Action**

Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie met à disposition dans les jardineries et les supermarchés partenaires du plan Ecophyto le « Guide pour jardiner plus nature » présentant les outils pour faciliter l'arrêt de l'utilisation des pesticides et les pratiques favorables aux abeilles et insectes pollinisateurs.